Image not found or type unknown

Majorité dans une copropriété de deux propriétaires

Par **AL VENTADOR**, le **13/11/2013** à **15:47**

Problème: Calcul de la majorité des voix dans une copropriété [s]de deux copropiétaire
Nous sommes deux copropriétaires un particulier et la SCI familiale que j'ai constitué avec mes enfants .
La SCI posséde 700/1000 de la copropriété.

Dans la loi du 10 Juillet 1965
L'article 22 limite à 300 notre nombre de voix (la valeur des voix de l'autre copropriétaire) rendant difficile toute décision.

QUESTION : comment interpréte t-on l'article 23 qui dit que chaque associé (mes fils ayant des parts de la SCI)
dispose d'un nombre de voix.....

Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés